

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	175 725	100,00	384 114	100,00
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>175 725</b>	<b>100,00</b>	<b>384 114</b>	<b>100,00</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Rep. / amort. & prov., transf. ch.				
Autres produits	1		2	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>175 726</b>	<b>100,00</b>	<b>384 115</b>	<b>100,00</b>
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approv.				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats et charges externes	22 703	12,92	42 185	10,98
Impôts, taxes et versements assimilés	2 836	1,61	5 457	1,42
Salaires et Traitements	107 080	60,94	227 886	59,33
Charges sociales	42 316	24,08	85 222	22,19
Dotations amort. / Immob.				
Dotations prov. / Immob.				
Dotations prov. / actf circ.				
Dot. prov. pour risq. & charges				
Autres charges	3		2	
<b>Total des charges d' exploitation</b>	<b>174 938</b>	<b>99,55</b>	<b>360 752</b>	<b>93,92</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>788</b>	<b>0,45</b>	<b>23 363</b>	<b>6,08</b>
Bénéfice attribué, perte transférée				
Perte supportée, bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières				
Autres int. & produits assimilés				
Rep./ prov. & transf. charges				
Différence positive de change				
Produits cessions val. mob. placement				
<b>Total produits financiers</b>				
Dotations fin. aux amort. & prov.				
Intérêts & charges assimilées				
Différence négative de change				
Charges / cessions valeurs mob.				
<b>Total charges financières</b>				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>788</b>	<b>0,45</b>	<b>23 363</b>	<b>6,08</b>
Produits exceptionnels / op. de gestion				
Produits exceptionnels / op. en capital				
Reprises / prov. & transf. de charges				

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%
<b>Total produits exceptionnels</b>				
Charges except. / op. de gestion	2 409	1,37	1 364	0,36
Charges except. / op. en capital				
Dotations except. aux amort. & prov.				
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>2 409</b>	<b>1,37</b>	<b>1 364</b>	<b>0,36</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	197	0,11	3 188	0,83
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 818</b>	<b>-1,03</b>	<b>18 811</b>	<b>4,90</b>

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>BILAN ACTIF</b>				
Capital souscrit non appelé				
<b>TOTAL (I)</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Av. & acpt./ immobilisations incorp.				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées en équiv.				
Participations autres				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 736		2 736	2 640
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 368		1 368	1 320
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 104</b>		<b>4 104</b>	<b>3 960</b>
Matières premières et autres approvisionne				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Clients et comptes rattachés	50 791		50 791	81 784
Autres créances	30 984		30 984	58 830
Capital appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 711		16 711	97 014
Charges constatés d'avance	2 443		2 443	2 387
<b>TOTAL (III)</b>	<b>100 928</b>		<b>100 928</b>	<b>240 015</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>105 032</b>		<b>105 032</b>	<b>243 975</b>

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

*J. Muttot*


**Bilan**

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>BILAN PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	835	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	15 865	-2 111
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 818</b>	<b>18 811</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>44 881</b>	<b>46 700</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	13 477	20 143
Avances et acomptes reçus / commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	31 440
Dettes fiscales et sociales	46 074	145 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>60 151</b>	<b>197 275</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL (V)</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>105 032</b>	<b>243 975</b>

# 2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise		SAS 24 7 SERVICES DOM TOM		Néant <input type="checkbox"/>		*		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations, au début de l'exercice		Augmentations				
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	M1	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR
		Dont Composants	M3	KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV		KW		KX
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY		KZ		LA
	Matériel de transport *			LB		LC		LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI		LJ
				LK		LL		LM
	Immobilisations corporelles en cours		LN		LO		LP	
	Avances et acomptes							
TOTAL III								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP	2 640	IR		IS 96	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	1 320	IU		IV 48	
	TOTAL IV		LQ	3 960	LR		LS 144	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	3 960	ØH		ØJ 144		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste	1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	2	3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI
			IT		MJ		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF
	TOTAL III		IY		NG		NH	NI
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7
Autres participations			IO		ØX		ØY	ØZ
Autres titres immobilisés			II		2B	2 736	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 368	2F	2G
TOTAL IV			I3		NJ	4 104	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	4 104	ØL	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

# 2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 24 7 SERVICES DOM TOM							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
Constructions		PR		PS		PT		PU
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations		QD		QE		QF		QG
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QH		QI		QJ		QK
Matériel de transport		QL		QM		QN		QO
corporelles		QP		QR		QS		QT
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QU		QV		QW		QX
Emballages récupérables et divers		ØN		ØP		ØQ		ØR
<b>TOTAL II</b>								
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>								
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Constructions	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Inst. gales, agenc am. divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
Autres immobilisations corporelles	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
Emballages récup. et divers								
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO	
<b>TOTAL III</b>								
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>		NZ	
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

# 2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 24 7 SERVICES DOM TOM</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2057 - Etat des échéances des créances et des dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES DOM TOM		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 368	UV		UW		1 368			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	50 791		50 791						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	12 794		12 794						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 991		2 991					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	101		101					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	7 022		7 022						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 075		8 075						
	Charges constatées d'avance	VS	2 442		2 442						
	<b>TOTAUX</b>		VT	85 585	VU	84 217	VV		1 368		
RENVOS	(1) Montant des	VD									
		VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	600		600						
Personnel et comptes rattachés		8C	7 880		7 880						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 236		28 236						
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 830		9 830					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	126		126					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	13 476		13 476						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	60 150	VZ	60 150						
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# 2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

## DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES DOM TOM		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31/12/2023			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB	
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	2 409	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
						197	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8	
			- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
				<b>TOTAL I</b>		WR	
				2 606			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS	
				1 818			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
			- imposées au taux de 0 %			WH	
			- imposées au taux de 19 %			WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		( Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )		2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		XH	
				1 818			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	787		
		déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>		XN	787	XO	

Cesid Group

## 2058B - Déficits et provisions non déductibles

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 24 7 SERVICES DOM TOM		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YK	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

# 2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

## TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 24 7 SERVICES DOM TOM				Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	( 2 111 )	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB	835	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	18 811		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF			
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	16 699		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	15 864		
					<b>TOTAL II</b>	ZH	16 699		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	— Sous-traitance						YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	3 044				XQ	3 044	
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	18 910	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES						ST	747
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	22 703
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	636	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	2 200	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	2 836	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	15 247	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	3 850	
DIVERS	— Montant brut des salaires *						ØB	100 581	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

# 2059A - Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES DOM TOM						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



# 2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES DOM TOM Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ \*.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu  
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❷ \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❶ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❺	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❻			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

## 2059D - Plus values LT - Prov fluctuation cours

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES DOM TOM		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2059E - Détermination des effectifs et VA

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES DOM TOM		Néant <input type="checkbox"/>																				
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois 12																				
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>																						
Effectifs moyens du personnel	YP																					
Dont apprentis	YF																					
Dont handicapés	YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL																					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>																						
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	175 724																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT																					
TOTAL 1	OX	175 724																				
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues	OF																					
Variation positive des stocks	OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
TOTAL 2	OM																					
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																						
Achats	ON																					
Variation négative des stocks	OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	19 658																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY																					
TOTAL 3	OJ	19 660																				
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>																						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	156 064																			
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	156 064																				
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>																						
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.</b>																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	175 724																				
Effectifs au sens de la CVAE	EY																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX																					
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation	HR			/			/							/			/					

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

\* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2059F - Composition du capital social

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2024

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 8 8 8 6 3 2 9 8 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 24 7 SERVICES DOM TOM

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 97460 VILLE SAINT-PAUL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 30 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination 2M&amp;CO

N° SIREN (si société établie en France) 952594943 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30 000

Adresse : N° 38 Voie avenue Du Col de l'Izoard

Code Postal 05100 Commune BRIANÇON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# 2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 8 8 8 6 3 2 9 8 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 24 7 SERVICES DOM TOM

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 97460 VILLE SAINT-PAUL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

**24/7 SERVICES DOM-TOM**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**Au capital de 30.000 euros**  
**Siège social : 52 Route de Savanna Bâtiment Islarun**  
**97460 SAINT-PAUL**  
**888 632 981 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 28 JUN 2024**

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

---

**Affectation du résultat**

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.818 euros en totalité au compte report à nouveau portant ledit compte à 14.047 euros.

**Répartition après affectation**

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 44.881 euros.

**Rappel des dividendes distribués**

L'associée unique prend acte que s'agissant du troisième exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

**Certifié conforme**  
**La Présidente**

